

La charte du Pôle Enfance Famille

ARTICLE 1 :

Chaque parent, quelle que soit sa situation sociale, familiale et/ou professionnelle doit pouvoir trouver une solution d'accueil, adaptée à ses besoins et à ceux de son enfant, en fonction de son âge, de son histoire et de son développement moteur, affectif, social, et psychologique.

ARTICLE 2 :

Chaque famille est écoutée dans sa demande d'accueil et respectée selon ses valeurs et ses besoins sans jugement de la part des professionnels.

ARTICLE 3 :

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Les professionnels du Pôle Enfance Famille sont attentifs au projet parental. Ils sont présents pour accompagner, pour répondre aux questions des familles, ou suggérer d'autres orientations.

ARTICLE 4 :

Chaque enfant est accueilli dans les conditions optimales favorisant son développement moteur, affectif, social, et psychologique, dans le respect de son individualité, quel que soit le service concerné.

ARTICLE 5 :

Les compétences des professionnels sont mobilisées afin d'optimiser les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille, en vue de favoriser l'épanouissement des enfants et de leur état de santé au sens large (définition de l'OMS*).

ARTICLE 6 :

Les professionnels du Pôle Enfance Famille employés par la Mutualité Française Anjou Mayenne sont liés au réseau formé par ses salariés, tissant un lien d'échanges, de partage et d'expériences. C'est un espace où l'on témoigne du service rendu ainsi que la qualité de l'accueil.

ARTICLE 7 :

Chaque salarié du service du Pôle Enfance Famille de la Mutualité Française Anjou Mayenne est écouté et ses compétences valorisées.

ARTICLE 8 :

Les salariés du Pôle Enfance Famille de la Mutualité Française Anjou Mayenne sont embauchés selon les diplômes exigés par la législation. Ils adhèrent à la présente, en cautionnent les orientations, les appliquent et les font vivre au quotidien dans les structures.

ARTICLE 9 :

Le Pôle Enfance Famille de la Mutualité Française Anjou Mayenne garantit la diffusion de l'information nécessaire aux suivis pédagogiques et administratifs des services. Les connaissances médicales et éducatives évoluant sans cesse, ainsi que la législation et les obligations administratives, le service donne à tous ses salariés les moyens d'être informés et d'en assurer l'application.

ARTICLE 10 :

Les services du Pôle Enfance Famille de la Mutualité Française Anjou Mayenne sont tous uniques et particuliers, car ils s'adaptent continuellement aux besoins des familles concernées, ainsi qu'au contexte local du lieu d'implantation.

ARTICLE 11 :

La Mutualité Française Anjou Mayenne est gestionnaire d'activités dans le champ du social et du médico-social. Les partenaires financiers sont les communes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

ARTICLE 12 :

La Mutualité Française Anjou Mayenne initie la mise en place de commissions pour exposer aux partenaires, aux parents et aux autres utilisateurs l'évolution des services au quotidien et leur fonctionnement. Ces temps de rencontre sont propices aux échanges et à l'élaboration de projets.

ARTICLE 13 :

Toutes les services du Pôle Enfance Famille de la Mutualité Française Anjou Mayenne répondent aux exigences règlementaires du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de la Santé.

ARTICLE 14 :

Dans le cadre de l'émergence d'un projet de service, la Mutualité Française Anjou Mayenne se charge, selon les cas, de l'évaluation des besoins, de l'élaboration du projet à mettre en place, de la phase de construction du bâtiment et, de la mise en place du concept, des embauches des professionnels, et du suivi des structures existantes.

*** Définition de l'OMS :**

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie, ou d'infirmité.

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quel que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.